

Méprisé·es, mal payé·es, maltraité·es : ça suffit !

Tromperie, duperie, mensonges, provocations, mépris, maltraitance... Les mots manquent pour qualifier la politique antisociale de ce gouvernement.

Travailler et cotiser plus longtemps pour voir au final sa retraite amputée, ce n'est pas acceptable ! Pénaliser une nouvelle fois les femmes, ce n'est pas acceptable ! Précariser encore plus les salarié·es précaires, ce n'est pas acceptable !

Rien ne justifie le report de l'âge légal ni l'augmentation des durées de cotisation si ce n'est la volonté politique de réduire les droits à pension et de faire peser sur les seuls salarié·es le financement de nos retraites. Une autre réforme est possible, mettant à contribution le capital et les super profits pour revenir à un âge légal de départ à la retraite à 60 ans !

Le SNES et la FSU réaffirment leur opposition à cette contre-réforme et leur détermination à obtenir son retrait au profit d'un système de retraite plus juste, financé par un autre partage des richesses.

Le lien entre le combat contre cette réforme et celui pour de meilleurs salaires est évident. **Plus de salaires, c'est aussi plus de retraites, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, c'est à la fois plus de justice et plus de financement pour nos systèmes de retraites !**

Or, les dernières annonces du gouvernement confirment la tromperie de la promesse d'E. Macron : il n'y aura pas d'augmentation de 10 % pour tous les personnels sans contreparties comme l'exige la FSU ni rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces 20 dernières années. Le « pacte » et sa logique délétère du travailler plus pour gagner plus sont l'axe central du projet ministériel, au mépris de la crise que traverse l'Éducation nationale. **En pleine mobilisation contre la réforme des retraites, ce choix est une véritable provocation !**

Dernière attaque en règle : pour financer le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, aux contours très flous, le ministre annonce par voie de presse la **suppression de la technologie en 6e**. Le CSE du 26 janvier a adopté un vœu intersyndical pour dénoncer ces annonces brutales (Pour 61 ; Contre 1 ; Abstention 4). Le ministre doit revenir sans attendre sur cette décision qui va mettre en danger les postes des professeur·es de technologie.

Le SNES et la FSU, avec l'intersyndicale, ne l'accepteront pas ! L'Éducation nationale ne peut continuer à être ainsi malmenée, les élèves négligés et ses personnels méprisés.

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain Lacombe, Abdoul Faye, Philippe Leyrat, secrétaires adjoints



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

Bulletin n° 198

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Salaires et retraites
- Page 3 : Collèges, Lycées
Mutations inter 2023
Carrières
- Page 4 : Elections professionnelles
Le SNES-FSU interpelle le Ministre
- Page 5 : Catégories
- Page 6 : Qui fait quoi à la section académique ?
Syndicalisation

Salaires et Retraites

Retraites : après le raz-de-marée du 19, poursuivre et amplifier la mobilisation !

Après avoir tenté de nous convaincre en 2019 que la réforme des retraites par points était la seule solution pour sauver notre système de retraites, le gouvernement met aujourd'hui en avant la nécessité de reporter l'âge légal de départ et d'augmenter la durée de cotisation. Pourtant, le Conseil d'orientation des retraites (COR) précise que le poids des dépenses de retraites dans le PIB ne va pas dériver quand bien même on ne toucherait ni à l'âge de départ ni au mode de calcul des pensions.

64 ans, 43 annuités, baisse des pensions : scandaleux !

Alors que l'espérance de vie ne progresse plus et que l'espérance de vie à la naissance sans incapacité est de 64,4 ans pour les hommes et de 65,9 ans pour les femmes, comment justifier un report à 64 ans de l'âge légal de départ ? Pour l'essentiel des collègues, il ne serait donc plus possible de partir dès 62 ans, même avec une pension incomplète, et nous devrions rester en activité jusqu'à un âge tardif. La pénibilité de nos métiers, le travail en présence d'élèves, ne sont pas reconnus. L'accélération de la montée en charge du nombre d'annuités nécessaires pour percevoir une retraite à taux plein, passant à 43 ans (172 trimestres) dès la génération de 1965, impacte particulièrement les professions pour lesquelles une durée d'étude importante est nécessaire pour accéder à l'emploi, comme dans nos métiers, en l'absence de dispositif de prise en compte de ces années d'étude. Un-e collègue né-e en 1965 recruté-e à 24 ans partira à 64 ans en 2029 après 40 ans d'activité avec toujours de la décote et un taux de pension de 59,3 % contre 63,0 % sans réforme et donc bien loin des 75 % du dernier traitement indiciaire. Deux ans de travail en plus pour une pension moindre ! Il n'y a décidément qu'Élisabeth Borne pour voir dans cette réforme un « projet porteur de progrès social » !

Les femmes encore pénalisées

Avec l'allongement de la durée de cotisation imposé par la réforme Touraine en 2014 de plus en plus de salarié-es et de fonctionnaires subissent une décote sur leur pension. C'est encore plus vrai pour celles et ceux dont les carrières sont dites « hachées », c'est à dire entrecoupées de période de chômage, de temps de travail incomplets qui rendent inaccessibles les durées exigées pour avoir une pension complète. Or une grande partie de ces travailleurs précaires sont des travailleuses. Maintenir la décote et l'âge d'annulation de celle-ci à 67 ans, c'est maintenir les inégalités existantes qui font que beaucoup trop de femmes doivent choisir entre partir avant 67 ans avec de la décote ou travailler jusqu'à 67 ans.

Salaires et pensions sont liés

Le gouvernement est bien dans une démarche idéologique visant à réduire la rémunération du travail. Améliorer les salaires de toutes et tous, et en particulier résorber les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, c'est améliorer les retraites et les financer. La pension du fonctionnaire est un élément constitutif de son statut. Avec son « Pacte » enseignant, le gouvernement entend réserver les hypothétiques augmentations de rémunération à celles et ceux qui s'engageraient à augmenter leur temps de travail et à élargir leurs missions. Jeu de dupes qui n'est de nature ni à revaloriser nos métiers ni à attirer de jeunes collègues.

Construisons d'autres possibles

Parce qu'il s'agit bien là d'un choix de société et que d'autres financements sont possibles, la FSU réaffirme qu'il faut inverser la logique des vingt dernières années. Elle revendique notamment : départ à 60 ans avec 75% de son dernier salaire et 37,5 annuités, suppression de la décote, rétablissement des bonifications pour enfants et prise en compte des critères de pénibilité, revalorisations salariales sans contreparties pour toutes et tous, égalité salariale entre les femmes et les hommes et fin des temps partiels subis, rétablissement de la cessation progressive d'activité, prise en compte des années d'études et de formation dans le calcul de la pension.

Retraité-es à 60 ans, OUI, maltraité-es jusqu'à 64 ans, NON. Retrait du projet de réforme Borne/Macron !

Fabien Claveau et Marc Bellaigue



Salaires : quand les promesses se transforment en tromperie !

Finie la promesse de Macron d'une augmentation de 10% pour tous en janvier 2023, place au travailler plus ! Les réunions sur les salaires vont reprendre mi-janvier, elles seraient bouclées mi-mars, le ministère veut aller vite, très vite. Une chose est certaine, **l'augmentation générale de 10% n'est pas inscrite au budget** (il faudrait 3,4 milliards, 1,2 seulement sont inscrits au budget). Autre certitude, le pacte enseignant sert d'étendard à la communication du ministre. Le remplacement à l'interne sera une mission non négociable inscrite au pacte, il s'agit bien de disposer

d'un volant d'enseignants disponibles pour remplacer au pied levé leurs collègues absents. Le ministère envisage aussi d'intégrer tout ce qui relève actuellement des IMP dans le pacte : coordonnateurs de discipline, référents... (missions auxquelles s'ajoutent donc le remplacement à l'interne pour les signataires...). C'est bien l'exacte déclinaison du **travailler plus pour gagner plus** et non pas une revalorisation du métier. La Depp pointe pourtant très largement que le temps de travail des professeurs et le nombre d'élèves par classes sont bien supérieurs en France qu'ailleurs en Europe, pour des salaires bien inférieurs. Et il faudrait travailler plus ! Et jusqu'à 64 ans !

Collèges, lycées

Classe de 6e : improvisation générale, mépris fondamental !

Blanquer ou Ndiaye, c'est toujours le même mépris pour les personnels... et les élèves ! Il y a quelques jours, on apprenait ainsi que des heures de « consolidation ou approfondissement » en mathématiques ou en français pourraient "notamment" être assurées par des professeurs des écoles en classe de 6e en collège. Ce qu'est venu confirmer la note de service du 10-1-2023 (BOEN du 12 janvier)

Pour le ministère, il s'agit tout simplement de créer une "mission nouvelle" à inclure dans le "PACTE" des personnels du 1er degré. Pour les professeurs des lycées et collèges, c'est une provocation et un déni de professionnalité. Pour toutes et tous, c'est un dispositif hors-sol, stigmatisant et inefficace pour s'attaquer à la difficulté scolaire, imposé au moment où les collèges reçoivent leurs DHG.

Par voie de presse, nous apprenons en outre que ces heures seraient financées... par la suppression de l'enseignement de la technologie en classe de 6e. Cette décision confirme que ce sont bien

des logiques budgétaires et de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) qui ont guidé cet arbitrage avant même toute considération pédagogique. Cette décision va mettre en danger les postes des collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire.

L'urgence est à la baisse des effectifs par classe pour mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages et à la revalorisation des métiers de l'enseignement pour juguler la crise de recrutement.

Le SNES-FSU s'oppose fermement à la suppression de la technologie en Sixième (à ce jour aucun texte ne le permet). Il appelle à signer la pétition lancée par les associations disciplinaires de technologie, à déposer des motions dans les CA et à voter contre tout TRMD qui anticiperait la suppression de la technologie.

Murielle Veisz, Claire Chartrain-Lacombe

Rentrée 2023 - suppressions de postes, ça continue !

481 suppressions d'emplois de professeur-es à la rentrée 2023, dont 25 dans l'académie de Clermont qui viennent s'ajouter aux centaines de suppressions les années précédentes, 8 381 suppressions de postes en 6 ans, des vies scolaires toujours sous tension... A la rentrée 2023, la casse continue !

Variation des moyens d'enseignement dans l'académie de Clermont :

- ▣ - 25 dans le second degré (- 28 ETP + 3 HSA)
- ▣ - 58 dans le premier degré

Variation des moyens CPE dans l'académie de Clermont :

- ▣ + 1

Augmentation des effectifs dans les classes, vies scolaires sous tension, PsyEN en nombre insuffisant, AESH et AED laissés dans une indigne précarité... Cela suffit ! L'Education nationale ne peut continuer à être ainsi malmenée et ses personnels méprisés.

Mutations inter 2023

Vérification des vœux et barèmes retenus du

13 au 30 janvier 2023



Du 13 janvier au 30 janvier 12h, chaque demandeur-se pourra consulter sur SIAM les vœux et barèmes retenus par le Rectorat de Clermont. **Il est indispensable de vérifier avec attention cette liste, de contacter le SNES-FSU pour toute question et pour connaître les modalités de contestation en cas d'erreur.**

Avant le 1er janvier 2020, des **groupes de travail composés d'élus des personnels** et des représentant-es de l'administration se réunissaient pour vérifier tous les vœux et tous les barèmes de chaque candidat-e et les **interventions des élus du SNES-FSU permettaient la correction de nombreuses erreurs** garantissant le respect des droits individuels dans un cadre commun. La loi dite de Transformation de la Fonction publique a entraîné la suppression de ces groupes de travail et rend désormais possibles des erreurs en cascade, lourdes de conséquences pour chaque demandeur.

Le SNES-FSU qui revendique le retour au paritarisme reste plus que jamais aux côtés des demandeurs-ses. Chaque syndiqué-e

tourné vers la section académique et chaque collègue lui ayant fait parvenir une fiche de suivi syndical seront **contacté-es individuellement par les élu-es du SNES-FSU.**

Leur expertise reconnue en matière de mutation sera mise à votre disposition afin de vérifier si votre barème comporte ou non des erreurs.

Le 7 mars 2023, les participant-es au mouvement inter-académique recevront leur résultat d'affectation. Il leur sera envoyé par le Ministère. Une **procédure de recours individuel** existe, avec possibilité de **mandater un-e représentant-e d'une organisation syndicale**, la FSU sera à nouveau à vos côtés.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction suite à votre participation au mouvement, contactez la section académique pour connaître, le moment venu, les modalités précises de recours et pour être accompagné-e au mieux dans vos démarches.

Marc Bellaigue - Delphine Bertrand

Carrières

Hors-classe, classe exceptionnelle, échelon spécial, temps partiel, allègement de service, etc. : toutes les informations sont sur notre site académique, rubrique « carrières, métiers », contactez-nous pour être renseigné-e et accompagné-e !

Le SNES-FSU Clermont interpelle le Ministre

Le **lundi 16 janvier**, Pap Ndiaye était dans le département du Puy-de-Dôme pour mettre en avant ses propositions sur les « savoirs fondamentaux » et les liens « école-collège » dans les médias. **La FSU a sollicité une audience et a été reçue par Julie Benetti, conseillère du Ministre.** Une représentante du SNUipp63 et un du SNES-FSU ont porté les mandats de leurs syndicats et les revendications de leurs syndiqué-es. Ainsi la question des suppressions de postes, des manques de trop nombreux personnels dans nos établissements scolaires, de l'attractivité en berne de nos professions et d'un décrochage salarial inacceptable ont été abordées. Au-delà, la ruralité et l'extension de la carte de l'Education prioritaire, nos demandes de retraits du bac « Blanquer » et de Parcoursup ainsi que de la réforme de la voie professionnelle ont été rappelées. L'actualité a fait que nous avons pu dénoncer de vive voix le mépris une nouvelle fois ressenti par les ensei-

gnant-es, en particulier de technologie, par l'annonce de la possible suppression d'une heure disciplinaire par voie de presse ! **Le SNES-FSU s'est fermement opposé à cette vision dogmatique du Ministère et à sa froide logique de la calculatrice.** Le mardi 17 janvier, c'est lors d'une conférence de presse que le SNES-FSU a pu partager ses exigences d'une revalorisation sans contreparties pour toutes et tous. Enfin, le jeudi 19 janvier, les cortèges très fournis de la FSU dans les manifestations dont celle de Clermont qui a rassemblé près de 30 000 personnes ont montré que, plus que jamais, les personnels de l'Education sont mobilisés contre une réforme des retraites injuste et brutale ! Le SNES et la FSU sont bien déterminés à obtenir son abandon. **La mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier !**

Marc Bellaigue

Elections professionnelles

Une réelle dynamique pour le SNES-FSU dans l'académie !

Avec un taux de participation globalement stable dans notre académie par rapport aux élections de 2018, le vote électronique a été, encore une fois, synonyme de démocratie entravée, empêchant bon nombre d'électeurs de voter (notices distribuées de façon aléatoire, solution de vote perturbée, procédure de réassort bloquée ou difficile, etc.). Le SNES-FSU a dénoncé avec force la solution de vote choisie par le ministère qui a contribué une fois de plus à l'abstention.

Le SNES-FSU sort conforté de ces élections et confirme, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, sa position majoritaire dans le second degré avec près de 35% des suffrages, soit deux fois plus que l'organisation arrivée en seconde position, et 7 sièges à la CAPA sur 19.

Au CSA académique, la FSU conserve ses 3 sièges en augmentant son nombre de voix et en maintenant sa seconde place avec 428 voix de plus que FO qui perd 1 siège.

A la CCP des AED-AESH, la FSU conserve son siège avec une nette progression, multipliant par près de 3 son nombre de voix.

Élections professionnelles 2022

**Merci pour
votre confiance!**

La FSU conserve sa place de
première organisation

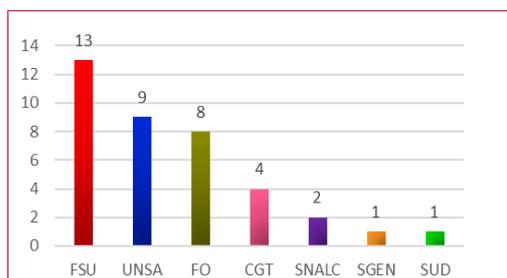
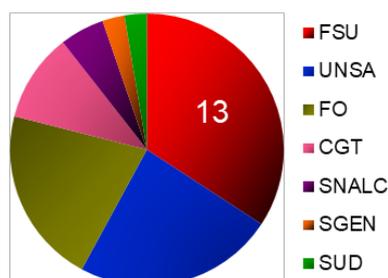
À vos côtés,
pour gagner.

A la CCP des contractuel-es enseignant-es, CPE, PsyEN, la FSU est largement en tête avec 30% des voix gagnant ainsi 1 siège supplémentaire soit 2 sur 4.

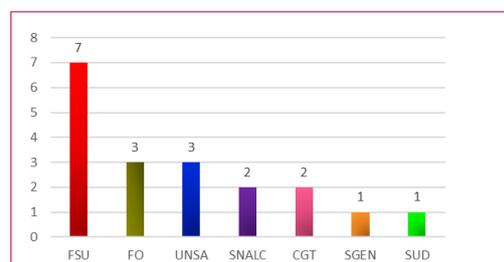
La dynamique pour les syndicats de la FSU du second degré lors de ce scrutin est réelle. Elle est le fruit de l'engagement des personnels, des adhérent-es et sympathisant-es qui ont massivement voté et de l'implication des militant-es dans les établissements. Le message ainsi envoyé au rectorat et au ministère est d'autant plus clair !

Le SNES-FSU Clermont remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui lui ont accordé leur confiance en votant et en faisant voter massivement pour la FSU.

Total des sièges - périmètre 2nd degré



Résultats CAPA 2nd degré en nombre de sièges



Catégories

Non Titulaires

Alors que la crise d'attractivité pour nos métiers d'enseignant-es, de CPE et de PSY-EN est à son paroxysme, le gouvernement n'a pris aucune mesure réelle pour l'endiguer. Aux suppressions de postes de titulaires s'ajoute la baisse du nombre de postes offerts aux concours. Par exemple, 6576 postes sont offerts au CAPES en 2023 contre 6816 en 2021 soit une réduction d'environ (3%) de postes offerts. L'annonce du ministre Pap Ndiaye d'un « concours exceptionnel au printemps » le jour de la rentrée avait nourri beaucoup d'espoir chez les non-titulaires pour une éventuelle titularisation par cette voie mais cela a abouti à **une tromperie de plus de la part du ministre** et à une grande déception des collègues. En réalité, ce « concours exceptionnel » ne concerne que le premier degré et est fléché sur trois académies (Versailles, Créteil et Guyane).

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a accentué la détérioration des conditions de travail des collègues non-titulaires à plusieurs niveaux : conditions de recrutements aléatoires, manque de transparence dans les affectations, calcul erroné de l'ancienneté pour l'accès au CDI, services partagés et temps incomplets, retards de salaires, modifications substantielles des contrats sans informer les collègues, retards de l'établissement des attestations employeurs à la fin des contrats en CDD qui impactent les périodes d'indemnisation chômage des collègues. Tous ces facteurs caractérisent la pénibilité et la précarité de l'emploi des non-titulaires que le SNES et la FSU condamnent avec la dernière énergie. A ce titre, **nous exigeons l'abrogation de la LTFP** et le maintien du « statut » de fonctionnaire qui donne des droits et engendre des obligations aux agents du Service public.

Au sujet de la **réforme des retraites**, les agent-es non-titulaires de la Fonction publique vont en pâtir sévèrement dans la mesure où elles et ils dépendent concomitamment du régime général et de l'Ircantec (retraite par points). A ce jour, le mode de calcul de la pension de retraite des non-titulaires n'est pas avantageux et la réforme ne fera qu'empirer les choses pour eux. De plus, l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge légal de départ vont accentuer la pénibilité des conditions de travail et développer les risques psycho-sociaux dus aux pressions subies tout au long de la carrière.

Voilà les raisons pour lesquelles **il est plus que temps de rejoindre les mobilisations** de la FSU qui défend un réel plan de titularisation des non-titulaires, une amélioration des conditions de travail de toutes et de tous et un retour à une retraite à 60 ans à taux plein sans décotes ni surcotes.

Pour nos salaires, nos conditions de travail et nos retraites, agissons ensemble pour gagner !

Abdoul Faye

AESH

La grille indiciaire de la honte

C'est l'arrêté du 23 août 2021 qui avait initialement fixé la grille indiciaire des accompagnant-es.

A chaque augmentation du SMIC, les indices des deux premiers échelons sont revalorisés afin de rester au-dessus du SMIC car ils sont beaucoup trop bas. Cela a eu pour conséquence en mai 2022,



leur fusionnement. Au 1er janvier 2023, leur indice majoré est de 353 !

Initialement, l'échelonnement indiciaire apportait 10 points de plus pour chaque échelon.

Cette revalorisation régulière des premiers échelons, sans répercussion sur les échelons supérieurs

« écrase » l'évolution de carrière des AESH. Un-e accompagnant-e exerçant à 62 % n'aura en 6 ans d'ancienneté que seulement 6,01€ brut d'augmentation et en 9 ans 36,08 € brut, une HONTE !

Cela est bien évidemment insuffisant pour résorber la précarité des AESH dans le contexte actuel inflationniste.

Echelons	Indice Majoré	Salaire mensuel brut 100%	Salaire mensuel brut 82%	Salaire mensuel brut 62%
1	353	1 712.06 €	1 403.89 €	1 061.48 €
2	353	1 712.06 €	1 403.89 €	1 061.48 €
3	355	1 721.76 €	1 411.84 €	1 067.49 €
4	365	1 770.26 €	1 451.61 €	1 097.56 €
5	375	1 818.76 €	1 491.38 €	1 127.63 €
6	385	1 867.26 €	1 531.15 €	1 157.70 €
7	395	1 915.76 €	1 570.92 €	1 187.77 €
8	405	1 964.26 €	1 610.69 €	1 217.84 €
9	415	2 012.76 €	1 650.46 €	1 247.91 €
10	425	2 061.26 €	1 690.23 €	1 277.98 €
11	435	2 109.76 €	1 730.01 €	1 308.05 €

STOP aux salaires insuffisants, aux temps incomplets imposés et aux conditions d'exercice dégradées par la création des PIAL. Le SNES et la FSU sont résolus à gagner une hausse significative des salaires, l'abandon des PIAL, une meilleure reconnaissance professionnelle se traduisant par un vrai métier sous statut de la Fonction publique de catégorie B.

Isabelle Dyduch

AED

Indemnité REP ou REP+

Le projet de décret présenté au Comité technique ministériel (CTM) du 26 octobre qui élargit aux AED et AESH le bénéfice de l'indemnité REP/REP+, montre encore une fois le peu de cas que le ministère fait de ces personnels en leur octroyant une part réduite de cette indemnité.

En REP, pour un temps plein, la part fixe est de 1106€ (≈ 92 € par mois) pour les AED et AESH (pour une quotité de travail de 62%, 685,72 € annuel ≈ 57 € par mois) contre 1734€ pour les autres

personnels. En REP+, la part fixe de l'indemnité est de 3263€ (brut annuel) pour les AED et AESH alors qu'elle est de 5114€ pour les autres personnels. La part variable est de 448€ pour les AED et AESH contre 702 € pour les autres personnels.

Il n'est pas acceptable que les AESH et les AED perçoivent moins que les autres personnels.

Le SNES et la FSU continueront d'exiger l'équité de droits entre tout-es celles et ceux qui exercent en éducation prioritaire.

Isabelle Dyduch, Amandine Markiewicz

Qui fait quoi à la section académique (S3) ?

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)
Tél : 04.73.36.01.67
Site : <https://clermont.snes.edu> Contact : s3cle@snes.edu

Retrouvez-nous aussi sur



SNES-FSU Clermont



Fabien CLAVEAU
Secrétaire académique
CSA aca., FS-SSCT aca.
Bureau national
Stagiaires, concours



Michel FLORIOT
Trésorier académique
SRIAS
Syndicalisation
Logistique



Patrick LEBRUN
CSA aca.
FSU 63
FSU AURA
Lycées



Marc BELLAIGUE
Secrétaire académique
Responsable Mutations/
Carrières, TZR
FS-SSCT aca.



Xavier GOURC
Trésorier aca. adjoint
ASH/Inclusion scolaire
CA action sociale
Syndicalisation



Isabelle DYDUCH
Responsable AESH,
Publications
CCP AESH/AED
FS-SSCT 63



Claire CHARTRAIN-LACOMBE
Secrétaire adjointe
Responsable Carrières/
Agré-gé-es
Collèges



Delphine BERTRAND
Responsable Mutations/
Carrières
Certifié-es
Stagiaires, concours



Amandine MARKIEWICZ
Responsable AED
CCP AESH/AED



Abdoul FAYE
Secrétaire adjoint
Responsable Non Titulaires,
FSU 63, Lycées
CCP non Titulaires



Murielle VEISZ
Collèges, DNB
Carrières
CSA dép.(63)



Katia BONNEMOY
Responsable Psy-EN

Michèle FILLIAS Retraité-es



Philippe LEYRAT
Secrétaire adjoint
Responsable CPE/ Carrières/
Stagiaires
CDEN 63



Paul BATTUT
Responsable Non Titulaires
CCP non Titulaires

Les sections départementales - S2

S2 ALLIER

42 rue du progrès 03000 Moulins
Téléphone : 06 32 15 36 80
E-mail : snes03@wanadoo.fr
Site départemental :
snes03.wordpress.com

S2 CANTAL

Maison des syndicats
7 place de la Paix 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 HAUTE-LOIRE

Maison des syndicats
4 rue de la Passerelle 43000 Le
Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 07 09
E-mail : s2043@clermont.snes.edu

Syndicalisation

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.



**Se syndiquer au SNES-FSU,
c'est se donner les moyens d'agir
individuellement et collectivement**



**Pour rejoindre
un collectif**

Je me syndique au **snes**
F.S.U.
Syndicat National
des Enseignements
du Second degré

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2022-2023.html>



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>

Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN

Prix au numéro : 0.70€ - Abonnement annuel : 11.60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux
informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

